





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que le Service des travaux publics installe des 4 panneaux de sensibilisation indiquant « Plante envahissante qui se multiplie », au montant de 127.00 \$, suite à la demande de l'Association du bassin versant du Poisson blanc.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-07-179 Appel d'offres regroupé pour la formation des pompiers sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de mandater la MRCVG afin qu'elle procède à un appel d'offres regroupé pour la formation des pompiers sur l'ensemble de son territoire.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-07-180 Embauche de Monsieur Christopher Charette à titre de préposée à la voirie au sein du municipalité**

---

**Considérant** que la municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme emploi été Canada 2020 pour embaucher un étudiant durant la période estivale.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'embaucher Monsieur Christopher Charette à titre de préposée à la voirie au sein du municipalité, pour une durée de 8 semaines, à 40 heures par semaine, au taux horaire en vigueur selon la grille salariale à l'interne.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-07-181 Autorisation de signer une servitude entre Le Syndicat des copropriétaires Le Cheval blanc, Phase 2 et la Municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser, le maire, Monsieur Gary Lachapelle ou son substitut, et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard ou son substitut, de signer une servitude entre le Syndicat des copropriétaires Le Cheval blanc, Phase 2, et la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

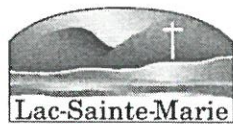
**2020-07-182 Adoption du Règlement N° 2020-06-001 décrétant une dépense et un emprunt de 578 297.00 \$ pour la réfection de la surface de roulement d'une partie du chemin Lac Vert, phase 2**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le Règlement N° 2020-06-001 décrétant une dépense et un emprunt de 578 297.00 \$ pour la réfection de la surface de roulement d'une partie du chemin Lac Vert, phase 2.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Canada  
Province de Québec  
MRC Vallée-de-la-Gatineau

---

Règlement # 2020-06-001

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Règlement N° 2020-06-001 décrétant une dépense et un emprunt de ~~578 297,00 \$~~ pour la réfection de la surface de roulement d'une partie du chemin Lac Vert, phase 2.

586 566 \$

**Considérant** que le conseil a procédé par appel d'offres public conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal pour la réfection de la surface de roulement du chemin Lac Vert ;

**Considérant** que lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus par le gouvernement ou par l'un de ses ministères, le règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Considérant** que le plus bas soumissionnaire suite à l'appel d'offres représente un montant de 539 805.20 \$ avant les taxes applicables ;

**Considérant** que le montant de la TVQ non remboursable représente une somme de 26 922.78 \$ ;

**Considérant** que le conseil a affecté à la réduction de l'emprunt une somme de 546 311.79 \$ provenant du Programme d'aide à la voirie locale, Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routières locales « AIRRL / RIRL » du ministère des Transports du Québec ;

**Considérant** que le conseil inclut une somme de 11 569.16 \$ représentant le 2 % d'escompte pour le financement par l'institution bancaire lors de l'appel d'offres effectué par le ministre des Finances du Québec ;

**Considérant** que le montant à la charge des contribuables représente une somme de 28 753.00 \$ ;

**Considérant** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal, tenu le 10 juin 2020 et que le projet du règlement a été déposé en même temps.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

### ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction de voirie selon les plans et devis préparés par Monsieur Joël Lacroix, ingénieur du Service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau portant le numéro LSM-1710, en date du 23 janvier 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de la soumission détaillée préparée par Construction Michel Lacroix Inc. en date du 11 juin 2020, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A» et «B».

### ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 586 566 \$ pour les fins du présent règlement.

### ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 586 566 \$, incluant les frais d'escompte de 2 %, sur une période de 10 ans.

### ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérait insuffisante.



### ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


  
 Cheryl Sage-Christensen Mairesse suppléante      Yvon Blanchard Directeur général

Avis de motion : 10 juin 2020

Dépôt du projet de règlement : 10 juin 2020

Adoption du règlement : 8 juillet 2020

Approbation du règlement par le MAMH :

### Annexe A



PROJET 15M-1710  
RÉFECTION DU FAC VERT PHASE 9  
(TRACTION 1327 - PIRE)  
BOURSEAU D'ESTIMATION POUR FINANCEMENT



K.01.01	Signalisation	1	global	\$ 000,00 \$	\$ 000,00 \$
K.01.02	Signalisation de la circulation	1	global	\$ 000,00 \$	\$ 000,00 \$
K.02.01	Démolissement de la chaussée sur une largeur de 8 mètres	14 400	m.ca	2,50 \$	36 000,00 \$
K.03.01	Nettoyage et reprofilage des fosses de drainage	1000	m.lin	10,00 \$	10 000,00 \$
K.03.02	Fourniture et mise en place de ponceau transversal:				
	200x100x100 mm	1	ca	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	200x100x100 mm	1	ca	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	200x100x100 mm	1	ca	25 000,00 \$	25 000,00 \$
K.04.01	Rechargement granulaires de calibre MS 20 épais: 150mm	14 400	m.ca	10,50 \$	151 200,00 \$
K.05.01	Fourniture et mise en place d'un enrobé bitumineux, E50:14, 70 mm	12 600	m.ca	23,00 \$	289 800,00 \$
K.05.02	Fourniture et mise en place d'asphalte redysé, 70 mm	1 800	m.ca	3,50 \$	6 300,00 \$
K.05.03	Fourniture et mise en place de MG-206 dans les entrées privées	297	m.ca	10,00 \$	2 970,00 \$
MONTANT DU PROJET (AVANT TAXES)					691 270,00 \$
MONTANT ADMISSIBLE RIRL (AVANT TAXES)					506 270,00 \$
SURVEILLANCE DES TRAVAUX (4%)					20 250,80 \$
FRAIS DE LABORATOIRE (2%)					10 125,40 \$
TOTAL ADMISSIBLE - VOLET RIRL (AVANT TAXES)					547 246,20 \$
TPS (5%)					27 362,31 \$
T.V.Q. (9,975%)					54 637,68 \$
TOTAL DES COÛTS EMPRIS					629 711,19 \$
TOTAL DES COÛTS - EXEMPTION DE TAXES					575 065,94 \$

Non admissible au Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

### Annexe B



PROJET LAM 1710  
RÉFECTEUR DU LAC SÈVE PHASE B  
(TRONÇON 3138 - PIRJ)  
BONDELEAU DE SÉNARVILLE



Entrepreneur	Description	Quantité	Unité	Unité	Unité
	Installation	1	poste	2500,00	25000,00
	Remise de la circulation	1	poste	5000,00	50000,00
	Éclairage				
	Éclairage de la chaussée par une largeur de 8 mètres	14 400	m.ca	1,50	21 600,00
	Nettoyage et repavage des fossés de drainage	1000	m lin	10,00	10 000,00
	Remise et mise en place de poteaux universels				
	1) 4x402 (H) 2200mm, 28 m	1	unité	250,00	250 000,00
	2) 3x402 (H) 2000mm, 12 m	1	unité	10 000,00	10 000 000,00
	3) 4x402 (H) 2000mm, 20 m	1	unité	250 000,00	250 000 000,00
	Rechargement granulaire de calibré M10 de 20 à 250mm	14 400	m.ca	7,45	107 260,00
	Remise de poteaux				
	1) Remise et mise en place d'un entrée bitumineux, 150-14, 70 cm	12 600	m.ca	20,00	252 000,00
	2) Remise et mise en place d'asphalte recyclé, 20 mm	1 800	m.ca	60,00	108 000,00
	3) Remise et mise en place de M20 200 dans les sections profondes	200	m.ca	16,00	3 200,00
	MONTANT DU PROJET (AVANT TAXES)				490 950,00
	Impôts (12%)				58 914,00
	TOTAL DES COÛTS (avant taxes)				549 864,00

Construction Michel Lacroix Inc.

En date du 2011-06-11

#### 2020-07-183 Achat de drapeaux pour la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de drapeaux pour la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Considérant que deux soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, soient celles-ci :

- Flags Unlimited 50 au montant de 87.71 l'unité \$ (plus les taxes);
- Flags Collection – Drapeaux du Monde Inc. au montant de 148.99 \$ l'unité (plus les taxes);

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de retenir la soumission de Flags Unlimited 50 au montant de 87.71 \$ l'unité (plus les taxes) pour l'achat de 5 drapeaux, à partir du poste budgétaire # 02-13000-341.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 2020-07-184 Emprunt temporaire auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield

Il est proposé par Madame la mairesse suppléante Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que le directeur général convienne avec la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield d'un emprunt temporaire de l'ordre de 2 262 900.00 \$ pour la réfection de la surface de roulement des chemins Lemens et Ryanville.

Autoriser la Mairesse suppléante, Madame Cheryl Sage-Christensen, ainsi que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Je soussignée, Madame Françoise Lafrenière au siège # 4 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, du dépôt du projet de Règlement 2020-07-001 relatif au terrain de camping et au stationnement sur les terrains municipaux dans le secteur du quai public et abrogeant le Règlement 2018-05-003, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Madame Françoise Lafrenière, conseillère siège # 4

---

### 2020-07-185 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

---

**Considérant** que le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date de la vente, du 5 novembre 2020 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### 2020-07-186 Autorisation pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

---

**Attendu** que la municipalité de Lac Sainte-Marie peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

**Attendu** que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2020-07-185;

**Attendu** que ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, ou son substitut à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 novembre 2020 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### 2020-07-187 Embauche de Madame Dominique Lavoie à titre de préposée en environnement au sein du Comité de développement économique de Lac-Sainte-Marie (CDE-LSM)

---

**Considérant** que le CDE-LSM a reçu une aide financière dans le cadre du Programme emploi été Canada 2020 pour embaucher un étudiant durant la période estivale.

**Considérant** que la municipalité peut assumer une partie du salaire de l'étudiante, des cotisations relatives à l'employeur ainsi que la moitié des frais de gestion de la paie et que sur la présentation de la facturation du CDE-LSM, la municipalité acquittera sa part des coûts relatifs à cette ressource.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'embaucher Madame Dominique Lavoie à titre de préposée en environnement au sein du CDE-LSM, pour une durée de 8 à 12 semaines, à 35 heures par semaine, au taux horaire en vigueur selon la grille salariale à l'interne.

La présidente demande le vote.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2020-07-188 Journal des déboursés**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 11 141 à 11 213 inclusivement pour un montant total de 165 887.75 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2020-07-189 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 23 à 26 au montant de 92 845.51 \$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2020-07-190 Adoption du rapport financier**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 juin 2020 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2020-07-191 Appel d'offres sur invitation pour le contrat de service pour le photocopieur**

---

**Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de service pour le photocopieur.

**Considérant** que deux soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, soient celles-ci :

- Konica Minolta au montant de 208.00 \$ par mois (plus les taxes);
- Canon au montant de 223.00 \$ par mois (plus les taxes);

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de retenir la soumission de Konica Minolta au montant de 208.00 \$ par mois (plus les taxes), à partir du poste budgétaire # 02-13000-517, pour la location d'un photocopieur multifonctionnel.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2020-07-192 Adjudication du contrat de travaux de réfection du chemin Lac Vert, phase 2**

---

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé à un appel d'offres LSM-1710 pour la réfection du chemin Lac Vert, phase 2.

**Considérant** que cinq soumissions ont été déposées dans le cadre de cet appel d'offres, soient celles-ci :

- Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 698 882.80 \$;
- Les Pavages Lafleur et Fils au montant de 792 018.03 \$;
- Construction FGK au montant de 829 169.88 \$;
- Construction Michel Lacroix Inc. au montant de 539 805.20 \$;
- Les Pavages Multipro au montant de 861 135.22 \$.

**Considérant** que le Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a analysé les soumissions et qu'il recommande au conseil municipal de retenir la soumission conforme la plus basse, soit celle de Construction Michel Lacroix Inc. au montant de 539 805.20 \$ avant les taxes.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de retenir la soumission de Construction Michel



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Lacroix Inc. au montant de 539 805.20 \$ avant les taxes et ce, conditionnel à l'obtention du financement par règlement d'emprunt à cet effet.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-07-193 Mandat au Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour les travaux communs de réfection du chemin Lac-Pémichangan**

---

**Considérant** qu'une étude préliminaire a été réalisée en 2016 par le Service de Génie Municipal (SGM) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour la réfection du chemin du Lac Pémichangan qui déterminait les travaux à réaliser au montant de 1 632 164.10 \$.

**Considérant** que la Ville de Gracefield est d'accord de participer conjointement et financièrement avec la municipalité de Lac-Sainte-Marie à la mise à jour de ladite étude préliminaire du SGM ainsi qu'aux coûts reliés à la réfection du chemin Pémichangan.

**Considérant** que les parties peuvent présenter conjointement une demande d'aide financière pouvant atteindre jusqu'à 90% des dépenses admissibles dans le cadre des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministre des Transports du Québec (MTQ).

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de mandater, conjointement avec la Ville de Gracefield, le SGM de la MRCVG pour actualiser les travaux communs de réfection du chemin Lac-Pémichangan et les coûts reliés à la réalisation de ce projet routier.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2020-07-194 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts « PADF » pour l'amélioration des chemins « multi-usages » : Chemin des Bagnoles et Chemin du Grand-Poisson-Blanc**

---

**Considérant** que dans le cadre du Programme PADF, la municipalité recevra la somme de 20 000.00 \$ conditionnel qu'elle s'engage à assumer 25 % des coûts du projet, soit la somme de 6 675.00 \$.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucyet il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts « PADF » pour l'amélioration des chemins « multi-usages » de la municipalité, soit pour les chemins des Bagnoles et du Grand-Poisson-Blanc.

**Engager** la somme de 6 675.00 \$ à partir du budget municipal pour la réalisation du projet de réfection des deux chemins mentionnés ci-dessus.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Note au procès-verbal**

---

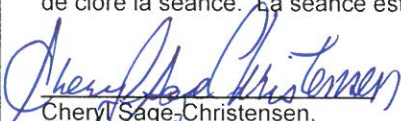
Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.


---

**2020-07-195 Clôture de la séance**

---

Il est proposé Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h30.

  
Cheryl Sage-Christensen,  
Mairesse suppléante

  
Yvon Blanchard,  
Directeur général, secrétaire-trésorier